



SAINT OUEN
Sur Morin

ALERTE EMPOISEMENT ANIMAUX DOMESTIQUES

Ce mercredi matin (15/01/2025), une administrée a trouvé un chat roux se prénommant « RAOUL » très connu dans la rue du Vieux Puits.

Ce pauvre animal gisait sur la voie publique. Emmené d'urgence chez un vétérinaire, il s'est avéré qu'il avait ingurgité une boulette de viande contenant de la mort aux rats (constat après analyse de son rejet gastrique). Son pronostic vital est engagé.

Selon l'article R655-1 du Code Pénal, le fait, sans nécessité, publiquement ou non, de donner volontairement la mort à un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe.

Je suis fermement opposée à ces agissements et j'alerte ce jour la gendarmerie.

Je vous conseille de garder vos chiens tenus en laisse pour éviter tout incident dramatique.

Le Maire,
Nathalie VIBERT

